

**Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 12 décembre 2022, à 17 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**17 Conseillers Communautaires présents** : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°3/1), Didier IDES, Olivier MAGUET (arrivé à l'OJ n°2), Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX et Joël TISSIER.

**3 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX, Franck MOINARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE.

**1 Conseillère titulaire excusée sans avoir donné un pouvoir de vote** : Aurélie FARCY.

**3 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Pascal GERMAIN, Bernard RAGAGE et François ROUX.

Date de la convocation	Samedi 3 décembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	17
Conseiller titulaire ayant pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2022-29**

**Objet : Attribution du marché des schémas de mobilités**

Après avoir rappelé les enjeux et les objectifs d'un plan de mobilité simplifié couplé à un schéma directeur cyclable et d'un plan mobilité employeur, Monsieur Didier IDES rappelle également :

- Que le Conseil Communautaire, par une délibération en date du 1<sup>er</sup> août 2022, a autorisé le lancement d'une étude qui a pour objectifs de disposer d'un diagnostic actualisé et d'éléments d'aide à la décision pour les élus,
- Que cette étude est financée à hauteur de 50% par une subvention AMI Avenir Montagne Mobilité.

Après les explications apportées en cours de séance et la présentation des deux offres reçues, le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- Retenir l'offre de IMMERGIS SAS sise 44 rue Antoine Jérôme Balard 34790 GRABELS comme suit :
  - Lot 1 « plan de mobilité simplifié couplé à un schéma directeur cyclable » pour un montant de 36 825,00 euros HT,
  - Lot 2 « plan de mobilité employeur » pour un montant de 14 675,00 euros HT,
 Soit un marché total de 51 500,00 euros HT,  
Et, le cas échéant,
- L'autoriser à mettre en œuvre la présente décision.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **RETIENT** l'offre de IMMERGIS SAS sise 44 rue Antoine Jérôme Balard 34790 GRABELS comme suit :
  - **Lot 1 « plan de mobilité simplifié couplé à un schéma directeur cyclable » pour un montant de 36 825,00 euros HT,**
  - **Lot 2 « plan de mobilité employeur » pour un montant de 14 675,00 euros HT,**
 Soit un marché total de **51 500,00 euros HT,**
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 12 décembre 2022, à 17 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**17 Conseillers Communautaires présents** : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°3/1), Didier IDES, Olivier MAGUET (arrivé à l'OJ n°2), Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX et Joël TISSIER.

**3 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote** : Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX, Franck MOINARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE.

**1 Conseillère titulaire excusée sans avoir donné un pouvoir de vote** : Aurélie FARCY.

**3 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : Pascal GERMAIN, Bernard RAGAGE et François ROUX.

Date de la convocation	Samedi 3 décembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	17
Conseiller titulaire ayant pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2022-30**

**Objet : Extension du site d'AVALLON de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites**

Dans le cadre du marché des travaux pour l'extension du site d'AVALLON de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites et après les explications apportées en cours de séance par Monsieur Olivier RAUSCENT, le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- Approuver l'avenant n°1 avec l'entreprise PONZO sise 21140 SEMUR EN AUXOIS pour une moins-value de 2 950,00 euros HT, soit un nouveau montant du marché arrêté à 44 504,65 euros HT, Et, le cas échéant,
- L'autorise à signer ledit avenant avec l'entreprise PONZO selon les modalités susvisées.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 avec l'entreprise PONZO sise 21140 SEMUR EN AUXOIS pour une moins-value de 2 950,00 euros HT, soit un nouveau montant du marché arrêté à 44 504,65 euros HT,
- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant avec l'entreprise PONZO selon les modalités susvisées.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN





**Département de l'Yonne**  
**Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 12 décembre 2022, à 17 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**17 Conseillers Communautaires présents** : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°3/1), Didier IDES, Olivier MAGUET (arrivé à l'OJ n°2), Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX et Joël TISSIER.

**3 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote** : Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX, Franck MOINARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE.

**1 Conseillère titulaire excusée sans avoir donné un pouvoir de vote** : Aurélie FARCY.

**3 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Pascal GERMAIN, Bernard RAGAGE et François ROUX.

Date de la convocation	Samedi 3 décembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	17
Conseiller titulaire ayant pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2022-31**

**Objet : Avenant au lot n°3 des marchés des transports des enfants des écoles de la CCAVM vers les équipements sportifs « années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 »**

Dans le cadre du marché des travaux pour l'extension du site d'AVALLON de l'Accueil de loisirs sans le Président rappelle que la CCAVM a attribué les marchés pour assurer les services réguliers de transport des élèves des écoles primaires des communes de la Communauté de Communes à destination des équipements sportifs (piscine intercommunale d'AVALLON et gymnases de MONTILLOT, de QUARRÉ-LES-TOMBES et de L'ISLE-SUR-SEREIN). Considérant que les écoles de SAUVIGNY-LE-BOIS sont accueillies au gymnase de GUILLON-TERRE-PLAINE, il propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :


- Modifier le lot n°3 du marché comme suit : transport des écoles hors AVALLON à destination des gymnases de GUILLON-TERRE-PLAINE, de L'ISLE-SUR-SEREIN, de MONTILLOT et de QUARRÉ-LES-TOMBES pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024, Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer l'avenant n°1 du lot n°3 « transport des écoles hors AVALLON à destination des gymnases de GUILLON-TERRE-PLAINE, de L'ISLE-SUR-SEREIN, de MONTILLOT et de QUARRÉ-LES-TOMBES » avec les Cars de la Madeleine sis 10 chemin de la Bataille 89200 GIVRY comme suit :
  - Transport vers le gymnase de GUILLON-TERRE-PLAINE : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
  - Transport vers le gymnase de L'ISLE-SUR-SEREIN : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
  - Transport vers le gymnase de MONTILLOT : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
  - Transport vers le gymnase de QUARRÉ-LES-TOMBES : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour).

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **MODIFIE** le lot n°3 des marchés comme suit : transport des écoles hors **AVALLON** à destination des gymnases de **GUILLON-TERRE-PLAINE**, de **L'ISLE-SUR-SEREIN**, de **MONTILLOT** et de **QUARRÉ-LES-TOMBES** pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 du lot n°3 « transport des écoles hors **AVALLON** à destination des gymnases de **GUILLON-TERRE-PLAINE**, de **L'ISLE-SUR-SEREIN**, de **MONTILLOT** et de **QUARRÉ-LES-TOMBES** » avec les Cars de la Madeleine sis 10 chemin de la Bataille 89200 GIVRY comme suit :
  - Transport vers le gymnase de **GUILLON-TERRE-PLAINE** : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
  - Transport vers le gymnase de **L'ISLE-SUR-SEREIN** : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
  - Transport vers le gymnase de **MONTILLOT** : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
  - Transport vers le gymnase de **QUARRÉ-LES-TOMBES** : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour).

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN

